



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80,82 rue de Montreuil - 75011 PARIS Tel : 01.44.64.64.44 Télécopie : 01.43.48.96.16
E-mail : snui@snui.fr <http://www.snui.fr>

Paris, le 10 juin 2005

Groupe de travail du 9 juin

PAS DE MUTATIONS D'OFFICE PAS DE FERMETURE DE CSI

Les annonces de la Direction Générale lors de la réunion du 9 juin étaient très attendues. L'inquiétude des agents était légitime après la rupture par l'administration du protocole Brouzes qui garantissait le maintien de tous les sites et surtout le droit de rester, sur place, dans la sphère informatique.

Le SNUI a exigé, dès l'ouverture du groupe de travail, un changement de méthode dans l'évolution des services informatiques trop longtemps considérés comme le « secteur sacrifié » par la DGI.

En s'appuyant sur les très fortes journées de grèves suivies dans les CSI depuis le 13 décembre (80% agents), le SNUI a réclamé plusieurs engagements au Directeur Général Adjoint qui a répondu avec une tonalité nouvelle :

● **Missions** : l'arrivée de Copernic dans les CSI est primordiale. L'informatique fiscale doit être maîtrisée par la DGI laquelle continuera cependant de recourir au privé sous condition de transfert des compétences. Concrètement, il faut que les agents de la DGI s'approprient les nouvelles technologies pour reprendre les missions confiées aux entreprises.

● **Sites** : l'engagement pris à la demande du SNUI il y a quelques mois de maintenir tous les CSI est confirmé. La pérennité de cette affirmation n'est plus soumise à la réserve des « pour 3 ans, au moins » mais dépendra du contrat de la DGI avec le Budget pour 2008-2010. Mais surtout, ce n'est plus la présence physique des ordinateurs qui sera la clé du maintien de chaque CSI. Désormais, c'est l'arrivée progressive des applications Copernic (cf. tableau) et la préparation de tous les agents aux nouveaux métiers qui devra assurer le maintien en activité des 16 CSI et du centre de Noisiel. La crédibilité de l'engagement de la DG sur le maintien des sites dépend moins d'un affichage de date ou de la présence des machines que de l'arrivée réelle de missions pérennes et de la formation de tous les agents qui doivent rester au CSI.

● **Emplois** : la politique de suppression d'emplois dans la Fonction Publique et particulièrement à la DGI reste de mise. Dans les CSI, le danger plus grave des mutations d'office avec perte de rémunération a été rappelé solennellement par le SNUI. Après le prolongement d'un an de protocole Brouzes (2004) suite à la pétition intersyndicale, après l'abandon pour un an des mutations forcées (2005) suite à la grève du 13 décembre, le SNUI a exigé le retour définitif aux garanties :

→ De maintien de tous les sites ;

→ De maintien de tous les agents qui le souhaitent dans la sphère informatique.

Le SNUI a conclu en demandant au Directeur Général Adjoint : « soyez cohérent, courageux. Même et surtout si c'est difficile. Levez l'épée de Damoclès qui paralyse tout le monde. Avancez pour redonner, progressivement confiance en l'avenir. C'est une demande solennelle du SNUI. »

La DG a alors proposé :

- Que tous les agents qui le souhaitent restent sur leur site, avec leur rémunération, dans la sphère informatique.
- Qu'un nouveau système incitatif soit mis en place sur la base d'un plan incluant maintien de la rémunération en cas de sortie volontaire des CSI, prime de déménagement d'un CSI à l'autre et qualifications informatique supplémentaires dans certains cas de reconversion.

Le contenu et les conditions de ce dispositif porté par l'administration au près du Ministre reste à préciser.

Le SNUI a pris acte de ces annonces qui sont à mettre à l'actif des mobilisations récentes.

Le changement de tonalité de l'administration centrale s'est caractérisé par deux phrases clés « le dispositif incitatif vient compléter le socle de garanties (nouvelles activités, sur tous les sites, avec accès au nouveaux métiers pour tous) mais n'est pas destiné à vider les CSI de leurs emplois », « la période à venir ne sera pas pour autant un lit de roses ».

Après avoir engrangé des avancées importantes, le SNUI appelle les agents et l'encadrement des services informatiques à mesurer et à faire vivre concrètement ces garanties. Le SNUI continuera à peser sur les prochains thèmes de travail fixés avec la DG :

- Définition des filières « nouveaux métiers » ;
- Reconnaissance des qualifications (TAI) et revalorisation des régimes indemnitaires ;
- Localisation des services (SUP, GTS, G2A, ASS) au fur et à mesure des livraisons de nouvelles applications de Copernic ;
- Organisation du travail (conditions de travail, horaires ...).

Localisations annoncées le 9 juin	
Bordeaux	G2A fiscalité particulier
Clermont-Ferrand	G2A référentiels
Lille	G2A relations usagers / agents, assistance usagers (GAIA)
Nemours	G2A décisionnel
Nevers	G2A recoupement
Orléans	G2A fiscalité foncier/patrimonial
Reims	G2A fiscalité entreprise
Strasbourg	G2A recouvrement, assistance usagers
Nantes, Poitiers	GTS
Lyon	Supervision
Marseille, Amiens	Assistance usagers
Rouen	Spécialisé Fidji CH
Versailles	Info-centre RH
Angers	Plan cadastre
Noisiel	Centre de services

} Conservent leurs attributions, hors sphère du compte fiscal et de Copernic

Départements informatique du Trésor participants aux missions fiscales :

- Limoges et Montpellier, déjà chargés du recouvrement ;
- Lille et Strasbourg, avec les mêmes attributions que les CSI de ces villes.